

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DECEMBRE 2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE 15 DECEMBRE A 20 HEURES 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Brou sur Chantereine étant réuni exceptionnellement Salle Jean-Baptiste Clément - rue du Maréchal Joffre, après convocation légale, sous la présidence de Madame Stéphanie BARNIER, Maire,

Etaient présent(e)s : MM.Stéphanie BARNIER - Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Perrine HARDY - Jean-François DENOYELLE - Gwennaëlle GLODEAU - Philippe DEROUAULT - Sandra ALLARD - Christophe PROD'HOMME - Frédéric JOUVE - Rustam ZUBKOV - Pascale LEMERCIER-COLLOT - Frantz EDMOND - Marie PETAT - Franck FIALHO - Lusilia PAULINO - Roderick JUILLE-BOURDAIRE - Fatima RODRIGUES - Gérard ZAPPA - Elisabeth LUCCHESI - Michel OLIVIER - Frédéric GILLET - Marie-Madeleine BERTHEAU - Didier STAUDER - Isabelle MOUROT - Sébastien BETOULLE../.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Mme Laëtitia BOURGEAT à Mme Gwennaëlle GLODEAU../.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal **A DESIGNÉ A L'UNANIMITE** Monsieur Jean-François DENOYELLE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 08 SEPTEMBRE 2020

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **A APPROUVE A L'UNANIMITE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 08 septembre 2020.

3. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

CONFORMEMENT au Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Maire **A EXPOSE** le compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 :

- **DECISION N°AG/2020/030 :** Ouverture d'une ligne de trésorerie.
 - **Montant :** 200 000 euros
 - **Durée :** 364 jours
 - **Taux fixe :** 0,50 %
 - **Frais de dossier :** 500 euros.
 - **Calcul des intérêts :** base de calcul sur 360.
 - **Commission de non utilisation :** 0,15 % de la différence entre le montant de la ligne et l'encours quotidien moyen.

- **DECISION N°AG/2020/031 :** Attribution du marché de travaux pour l'aménagement de l'accueil de l'Hôtel de Ville - Lot N°1 : Démolition - cloisons - faux plafonds – menuiseries intérieures - peinture, Lot N°2 : Electricité et Lot N°3 : Plomberie - chauffage, passé en procédure adaptée, conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande publique.
 - **Soumissionnaire :** SOCIETE ALC Services - 3 rue Henri BECQUEL 77500 CHELLES
 - **Lot N°1 :** Démolition - Cloisons - faux plafonds – Menuiseries intérieures - Peinture : 31.200,00 euros HT soit 37.440,00 euros TTC.
 - **Lot N°2 :** Electricité : 15.000,00 euros HT soit 18.000,00 euros TTC
 - **Lot N°3 :** Plomberie - Chauffage : 5.800,00 euros HT soit 6.960,00 euros TTC.
 - **Durée prévisionnelle des travaux :** 5 semaines.

- **DECISION N°AG/2020/032 :** Contrat de maintenance N°20210139 pour le progiciel MUNICIPAL : gestion de la Police Municipale de Brou sur Chantereine. **Coût :** le tarif forfaitaire annuel est de 465,00 € H.T.

- **DECISION N°AG/2020/033 :** Abrogation de la décision N°AG/2020/029 concernant le contrat de cession d'un spectacle avec l'entreprise Simul et Singulis pour l'organisation de spectacles de fin d'année pour les écoles maternelles et élémentaires de la Commune de Brou sur Chantereine.

4. ADMISSION EN NON-VALEUR DE TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE :**

- **S'EST PRONONCE** pour la mise en non-valeur de taxes et produits irrécouvrables pour un montant total de 2.441,19 euros, conformément à la proposition de Madame la Trésorière Principale ;
- **A DIT** que la dépense sera imputée sur le budget au compte : "6541 : créances admises en non-valeur".

5. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **A ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE (POUR :22 - CONTRE : 5** (Groupe « J'aime Brou » : Monsieur Frédéric GILLET - Madame Marie-Madeleine BERTHEAU - Monsieur Didier STAUDER - Madame Isabelle MOUROT et Monsieur Sébastien) le Budget Supplémentaire 2020 qui s'établit ainsi que suit :

- Section de Fonctionnement : - 449,79 €
- Section d'Investissement : 1.924.534,47 €

conformément aux documents annexés.

Le budget global s'équilibrerait ainsi :

- Section de Fonctionnement : 5.404.620,21 €
- Section d'Investissement : 2.909.128,47 €

6. AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal **A LA MAJORITE ABSOLUE (POUR : 22 - CONTRE : 5** (Groupe « J'aime Brou » : Monsieur Frédéric GILLET - Madame Marie-Madeleine BERTHEAU - Monsieur Didier STAUDER - Madame Isabelle MOUROT et Monsieur Sébastien)) :

- **A AUTORISE** Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021, comme suit :

	Crédits ouverts au Budget 2020	Montants maximums autorisés en application de l'article L.1612-1 du CGCT	Montants des crédits autorisés par le Conseil Municipal
Chapitre 20	7.030,00	1.757,50	1.500,00
Chapitre 21	792.470,08	198.117,52	50.000,00
Chapitre 23	109.079,00	27.269,75	20.000,00

Répartis ainsi que suit :

	Montants des crédits autorisés	ARTICLES		Montants des crédits autorisés par le Conseil Municipal Exercice 2021
Chapitre 20	1.500,00	202	Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme	1.500,00
Chapitre 21	50.000,00	2135	Installations générales, agencement, aménagement des constructions	7.000,00
		2152	Installations de voirie	5.000,00
		21533	Réseaux câblés	20.000,00
		2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	6.800,00
		2184	Mobilier	5.000,00
Chapitre 23	20.000,00	2188	Autres immobilisations corporelles	6.200,00
		2312	Agencements et aménagements de terrains	10.000,00
		2315	Installations, matériel et outillage techniques	10.000,00

7. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS VOIRIE 2020 VERSE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-VALLEE DE LA MARNE

VU le programme de travaux de voiries 2020 et son plan de financement, qui s'établit ainsi que suit :

PROGRAMME TRAVAUX DE VOIRIE 2020	FINANCEMENT		
	Montant des travaux HT	Fonds de concours CA PVM	Ville
Travaux de mise aux normes et de réfection de voiries et des dispositifs de sécurité	96.000,00 €	47.904,00 €	48.096,00 €

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

- **A AUTORISE** Madame la Maire à solliciter le fonds de concours pour l'année 2020 à la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne pour le financement du programme de travaux de voirie ;
- **A AUTORISE** Madame la Maire à signer tous documents y afférents ;
- **A DIT** que les recettes sont inscrites au budget.

8. ABROGATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE 09 AVRIL 2019 FIXANT UNE GRATIFICATION POUR LES STAGIAIRES LYCEENS ET ETUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

CONSIDERANT que la Municipalité a souhaité abroger cette délibération et appliquer la réglementation en vigueur du Code de l'Education,

Le Conseil Municipal **A LA MAJORITE ABSOLUE (POUR :22 - CONTRE : 5** (Groupe « J'aime Brou » : Monsieur Frédéric GILLET - Madame Marie-Madeleine BERTHEAU - Monsieur Didier STAUDER - Madame Isabelle MOUROT et Monsieur Sébastien)) :

- **A ABROGE** la délibération N°AG/D/04/2019/026 du Conseil Municipal en date du 09 avril 2019 fixant une gratification pour les stagiaires lycéens et étudiants de l'enseignement supérieur.
- **A AUTORISE** Madame la Maire à signer tous documents y afférents.

9. CREATION D'UN EMPLOI DE CONTRACTUEL EN REMUNERATION ACCESSOIRE

Le Conseil Municipal **A LA MAJORITE ABSOLUE (POUR :22 - CONTRE : 5** (Groupe « J'aime Brou » : Monsieur Frédéric GILLET - Madame Marie-Madeleine BERTHEAU - Monsieur Didier STAUDER - Madame Isabelle MOUROT et Monsieur Sébastien)) :

- **A CREE** l'activité accessoire de conseiller pour assurer des missions d'accompagnement et d'expertise financière ;
- **A RECRUTE** Monsieur EL KAROUI Laurent, responsable financier de la Communauté d'Agglomération de Paris Vallée de la Marne, en qualité de conseiller pour assurer des missions d'accompagnement et d'expertise financière auprès de Madame la Maire de Brou sur Chantereine à compter du 16 décembre 2020 jusqu'au 1^{er} Janvier 2022 ;
- **A DIT** que Monsieur EL KAROUI sera recruté dans le cadre d'une activité accessoire, évaluée à 4 heures par semaine, exercée en dehors de ses heures de service au titre de son activité principale ;
- **A FIXE** la rémunération à 36 € par heure ;
- **A DIT** qu'en fonction des contraintes d'élaboration budgétaire, des heures supplémentaires seront payées au taux de 36 € et qui ne pourront dépasser au maximum le double du temps initialement fixé ;
- **A AUTORISE** Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10. CONVENTION UNIQUE RELATIVE AUX MISSIONS FACULTATIVES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE - 2021

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

- **A APPROUVE** la convention unique relative aux missions facultatives entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Seine-et-Marne et la Commune de Brou sur Chantereine pour l'année 2021.
- **A AUTORISE** Madame la Maire à signer ladite convention, les avenants et tous documents y afférents.
- **A DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget de la Commune.

11. CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE POUR LA PRESTATION DE SERVICE ACCUEILS DE LOISIRS : « PERISCOLAIRE », « EXTRASCOLAIRE » ET « ACCUEIL ADOLESCENTS »

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE POUR LA PRESTATION DE SERVICE ACCUEILS DE LOISIRS : « PERISCOLAIRE »

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

- **A APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement - Prestation de service accueil de loisirs sans hébergement – « périscolaire » entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et la Commune de Brou sur Chantereine,
- **A AUTORISE** Madame la Maire à signer lesdites conventions et tous documents y afférents.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE POUR LA PRESTATION DE SERVICE ACCUEILS DE LOISIRS : « EXTRASCOLAIRE »

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

- **A APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement - Prestation de service accueil de loisirs sans hébergement – « extrascolaire » entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et la Commune de Brou sur Chantereine,
- **A AUTORISE** Madame la Maire à signer lesdites conventions et tous documents y afférents.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE POUR LA PRESTATION DE SERVICE ACCUEILS DE LOISIRS : « ADOLESCENT »

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

- **A APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement - Prestation de service accueil de loisirs sans hébergement - « accueil adolescent » entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et la Commune de Brou sur Chantereine,
- **A AUTORISE** Madame la Maire à signer lesdites conventions et tous documents y afférents.

12. RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-VALLEE DE LA MARNE

Le Conseil Municipal **A PRIS ACTE** du rapport d'activité 2019 de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne.

13. RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-VALLEE DE LA MARNE

Le Conseil Municipal **A PRIS ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne pour l'exercice 2019.

14. RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DU SIRESCO

Le Conseil Municipal **A PRIS ACTE** du rapport d'activité 2019 du Syndicat Intercommunal de REStauratiOn COLlective (SIRESCO).

15. RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES CENTRES DE PEDAGOGIE ET DE READAPTATION POUR HANDICAPES

Le Conseil Municipal **A PRIS ACTE** du rapport d'activité 2019 du Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (SICPRH).

16. RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DU SIGEIF

Le Conseil Municipal **A PRIS ACTE** du rapport d'activité 2019 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF).

17. TRANSFERT AU SIGEIF DE LA COMPETENCE EN MATIERE D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGES DE VEHICULES ELECTRIQUE (IRVE) ET ADOPTION DE LA CONVENTION PARTICULIERE

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

- **A DECIDE** le transfert au Sigeif de la compétence prévue à l'article 2.04 de ses statuts et portant sur l'installation et l'exploitation d'IRVE en voie publique, y compris notamment, le cas échéant, l'achat de l'énergie nécessaire à l'exploitation de ces infrastructures.
- **A APPROUVE** le projet de convention particulière entre la commune et le Sigeif pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.
- **A AUTORISE** Madame la Maire à signer cette convention particulière et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

18. AVIS DE LA COMMUNE SUR LA DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE BIEVRES (91) AU SIGEIF

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

- **A DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la demande d'adhésion de la Commune de Bièvres (91) au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de la distribution du gaz, d'autorité organisatrice du service public de la distribution de l'électricité ainsi qu'au titre de la compétence en la matière d'infrastructures de recharge de véhicules électriques.
- **A APPROUVE** la délibération du Comité syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France autorisant l'adhésion de la commune de Bièvres (91).

19. QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 21h55.